

Mutualité française Sud-Paca, L'accès aux soins des français en danger !



Le ministère de la Santé et de la Prévention a rendu sa décision concernant le transfert de charges vers les complémentaires santé, soit 500M€ supplémentaires à la charge des ménages sur le budget santé. Les conséquences directes sont une diminution de la prise en charge de la Sécurité Sociale et une augmentation du coût de la santé pour les ménages.

«Il sera ciblé sur les dépenses dentaires : dès le mois d'octobre, le reste à charge sur tous les actes des chirurgiens-dentistes passera de 30 % à 40 % précise Elisabeth Hansberger, présidente de la délégation de Vaucluse de la Mutualité française Sud.

Cette hausse de dépenses

affectera le budget des assurés soit directement, s'ils n'ont pas de mutuelles, soit via leurs cotisations mutualistes et aura un effet délétère sur l'accès aux soins.

Une décision purement comptable qui réduit l'accès aux soins et compromet la prévention et la santé publique.

Ecrit par Echo du Mardi le 3 juillet 2023

dépenses.» Le CDoc* est une instance de dialogue installée en octobre 2022 par François Braun, ministre de la Santé et de la Prévention pour réunir les fédérations des organismes complémentaires santé et l'Unocam, l'Assurance Maladie obligatoire et l'Etat pour traiter dans la durée de sujets structurels relatifs à la rénovation du système de santé français.

www.sudmutualite.fr

MH

